L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 11 MAI 1876. 49me Année.

DUFOUR & LIMET.
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN 11 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négocient et des Encanteurs, rue Royale,—le magasin à trois étages No 172 rue du Canal, entre Baronne et Dryades, et deux magnifiques terrains rue Prieur, entre Ursulines et St. Philippe.—Aussi, vente continuée de gages forfaits, coin Toulouse et Royale.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Donane, — marchandises sèches, — broderies Hamburg.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue des Magasins—habillements, lingerie, chapeaux et casquettes.

L'attrait du pouvoir.

Depuis que les chances de Grant pour un troisième terme ont complètement disparu, il affecte de répéter à qui veut l'entendre que le pouvoir est un fardeau dont il a hâte d'être débarrassé et qu'il n'aspire qu'à jouir en paix des douceurs que lui réserve le retour à la condition de simple citoyen. L'avocat-général Pierrepont, dans un discours devant la Chambre de commerce de New-York, faisant allusion aux nombreux candidats à la présidence, a dit: "Je connais un homme qui a occupé la place pendant près de huit ans et je sais ce qu'il pense des jouissances qu'elle procure et je puis assurer quiconque aspire à lui succéder, que l'occupant actuel envisagera avec sérénité le bonheur du nouvel élu sans le moindre sentiment d'envie."

Dans une entrevue qu'un correspondant du *Herald* a eue avec Charles Francis Adams, nous remarquons le passage suivant:

"Je reçois de toutes les parties du pays des lettres remplies de témoignages d'estime personnelle et de confiance. J'en suis naturellement très touché; mais quant à la présidence, je n'en ai aucun désir. C'est un office ingrat, et quiconque sera président aujourd'hui doit s'attendre à de grands soucis et à de grandes difficultés.

"— Mais, réplique le correspondant, ce serait un grand honneur d'avoir trois présidents choisis dans la même famille....

"— Sans doute, mais alors je serais simplement un spectacle dramatique; c'est à dire ce serait un évènement qui figurerait bien sur le théâtre. Mais, d'après l'expérience de ceux qui, dans ce cas, m'auraient précédé, je puis dire qu'ils n'ont jamais passé quatre années plus misérables que celles pendant lesquelles ils ont occupé cette position. J'aime à être indépendant de tous les partis, et ne prends aucun intérêt à ceux qui existent...."

Les hommes qui ont renoncé au pouvoir, volontairement ou non, se plaisent à parler du souci des grandeurs, mais il y en a peu qui reculent à l'avance devant le fardeau de la présidence, comme le fait Mr. Adams.

L'exemple des deux Adams cité par leur descendant n'est pas le seul. Le premier président de la république, Washington lui-même, était tellement dégoûté des embarras de sa position qu'il eût voulu quitter le pouvoir au bout de deux ans d'exercice; si le sentiment du devoir ne l'eût retenu, et lorsqu'il se décida à accepter une réélection, ce ne fut que sur les instances pressantes, les supplications même de Jefferson et de quelques autres patriotes.

Mais tous ces exemples et les lamentations peu sincères de Grant ne peuvent contrebalancer l'attrait irrésistible qu'exerce la magistrature suprême, et la présidence des Etats-Unis ne restera jamais vacante faute de candidats.

NEW-ORLEANS MONTHLY REVIEW. — Nous constatons avec plaisir que cette revue qui est la seule que nous ayons dans le Sud, continue à offrir à ses lecteurs une variété de matières politiques, historiques et littéraires, qui, par le talent et le mérite qu'on y trouve, permettent de comparer la revue éditée par le professeur D. K. Whitaker, avec les meilleures publications de ce genre aux Etats-Unis.

Nous signalerons particulièrement dans le numéro d'avril l'article sur la décision de la Cour Suprême dans l'affaire relative au "Enforcement Act," une étude de Delta (Mme Whitaker) intitulée le Major Ponsonby et la poésie qui suit par le même auteur, puis un poème par Aquila qui résume l'histoire de France de Clovis à Napoléon III, une visite aux Caves Géantes par feu madame Emily A. Knapp, etc., etc.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On verra par une correspondance insérée dans nos colonnes que l'Association Dramatique Orléanaise a offert à M. L. Placide Canonge une représentation à son bénéfice. Cette représentation a été fixée au dimanche 21 mai. Nous en publions le programme dans nos colonnes. Les amis de l'ancien directeur saisiront, sans aucun doute, l'occasion qui leur est offerte de s'associer au témoignage de sympathie que veut lui donner l'Association Dramatique Orléanaise.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les deux dernières représentations de la saison auront lieu samedi. On donnera une grande matinée dans laquelle on jouera *Hidden Hand* (la main cachée.) Le soir on représentera pour la première fois "*Fatality, ou son nom inconnu.*" Cette pièce sera montée avec le concours d'artistes et d'amateurs de talent.

Cette dernière représentation est au bénéfice de M. John A. Stevens et nous espérons que le retard forcé qu'elle a subi ne nuira aucunement à l'estimable bénéficiaire. On peut retenir des places au contrôle.

Une expérience très intéressante doit avoir lieu aujourd'hui. L'inventeur d'une force mystérieuse qu'il appelle "force inconnue," se propose de faire sauter, sans s'en approcher et sans fil électrique, une goélette qu'il aura mise à l'ancre à un mille du rivage du lac Pontchartrain. Une excellente place pour assister à l'expérience sera le grand wharf du chemin de fer de Pontchartrain, à Milneburg.

MADAME ALHAIZA.—*L'Akhbar*, d'Alger, rendant compte d'une représentation au théâtre de cette ville, dit que madame Alhaiza a disparu sous une pluie de fleurs. La charmante artiste a heureusement reparu après la pluie.

LES ÉLECTIONS EN FRANCE.—Les scrutins de ballottage du 23 avril ont donné les résultats suivants:

SEINE.—13e arrondissement.
Inscrits, 12,620.—Votants, 8,634.

MM. Cantagrel, rad.	5,596	élu.
Perron	1,351	
Habay	1,228	

Arrondissement de Saint-Denis.—1re circonscription.
Inscrits, 18,876.—Votants, 12,562.

MM. Camille Sée, rép.	6,308	élu.
Bonnet-Du verdier, rad.	5,763	

TARN-ET-GARONNE.—Arrondissement de Montauban.—2e circonscription.

MM. Léon Pagès, cons. libéral	6,490	élu.
Loquerssie, bonapart.	5,960	

Les électeurs délégués sénatoriaux de Belfort, sont convoqués afin d'élire un sénateur en remplacement de M. Thiers. L'élection aura lieu le 11 juin.

C'est le 21 mai que doit avoir lieu l'élection des députés en remplacement de ceux dont l'élection a été annulée.

☞ Avez-vous vu "Hinte" pour le Centenaire?

—Nous disions l'autre jour, raconte l'*Evènement*, que le véritable nom du fameux bonnet-de-nuit, si connu dans les foires des environs de Paris, était le baron de Bernabés.

Ce n'est pas le seul gentilhomme qui se trouve au nombre des célébrités du pavé. Parmi les bateleurs de la place du Trône, se trouve, en effet, un pain haut de un mètre, qu'on appelle le prince Colibri, et qui a très authentiquement droit au titre de comte de Volsey. Il est exhibé par un pallinase anglais nommé War.

L'OPINION DE M. ADAMS SUR LA SITUATION ET LES CANDIDATS.—Voici la substance des opinions exprimées par Charles Francis Adams dans son entrevue avec le correspondant du *Herald*.

"Grant a mis la désintégration partout. Il n'a pas de politique. Il s'est entouré de gens incapables de le bien conseiller. Il a laissé aller les choses à vau-l'eau. Tout ce qui est arrivé n'est que trouble et confusion. Ce qui doit arriver personne le sait. Le pays est dans le malaise et tout le monde cherche un homme.

"Blaine est fort et a une tête à lui. Il aurait l'avantage de bons conseillers, et s'il était élu, il comprendrait la nécessité de la discrétion et d'une politique patriotique.

"Conkling n'est pas aussi indépendant que M. Blaine, et il a trop de relations avec ce qu'on appelle les *Rings*. J'ai bonne opinion personnellement de M. Conkling, mais un président doit être indépendant.

"M. Washburne a de nombreux amis, mais ses adversaires objectent que son élection serait la consécration de la politique du général Grant, parce que c'est lui qui a fait Grant. C'est, du reste, un homme de grand talent et de ferme volonté. Il est plus fort que Lincoln, et il a une tête sur les épaules.

"Voilà pour les républicains. Quant aux démocrates:

"Hendricks a de puissantes influences dans l'Indiana, et peut-être dans d'autres Etats. Mais je doute de sa force. Je ne sais, du reste, que peu de chose en ce qui le concerne.

"Le gouverneur Seymour est trop flottant, et oscille trop au gré des circonstances.

"Enfin,—je ne regarde pas le gouverneur Tilden comme un homme d'une très large envergure; mais je le crois un homme politique, et un président doit être un homme politique. S'il était nommé, j'aurais confiance dans son honnêteté et dans son désir de bien faire. Il agirait sans aucun doute comme il croirait le mieux et serait indépendant des mauvais conseillers. Cependant, je ne suis pas assez intime avec M. Tilden pour exprimer un avis absolu à son sujet,—si ce n'est que je l'ai observé avec attention pendant plusieurs années, et que j'ai en vérité de lui une opinion favorable."

LA SECTION FRANÇAISE DE L'EXPOSITION.—Voici la liste des membres du jury pour la section française de l'Exposition nommés par arrêté ministériel, sur la proposition de MM. les commissaires Ozenne et du Sommerard, après avis du comité supérieur des Expositions Internationales.

Membres du jury pour la section française.

DÉPARTEMENT I.

M. Simonin, ingénieur civil des mines.

DÉPARTEMENT II.

M. Kuhlman, fils, chimiste.
M. de Bucy, ingénieur civil des mines.
M. le marquis de Rochambeau, membre du comité supérieur.
M. Chatel, fabricant à Lyon.
M. Dietz-Monin, membre du conseil municipal de Paris.
M. Roulleaux Dugage, commissaire délégué.
M. Gulet, fabricant à Paris.

DÉPARTEMENT III.

M. Fouret, associé de la maison Hachette.
M. Levasseur, membre de l'Institut.
M. Lavoine, ingénieur des ponts-et-chaussées.

DÉPARTEMENT IV.

M. Emile Saintin, peintre d'histoire.

DÉPARTEMENT V.

M. le commandant Périer, attaché à l'état-major du ministère de la guerre.
M. Valton, ingénieur des mines.

DÉPARTEMENT VI.

M. Martell, de la Charente.

Secrétaires du jury.

M. René Millet, attaché à la direction du commerce extérieur.
M. le comte Alphonse de Liesbach.
Pour copie conforme,
ROULLEAUX DUGAGE,
Commissaire délégué.

—Au reçu de la nouvelle du décès de M. A. T. Stewart, le président de la chambre de commerce à Amiens a fait afficher dans la ville l'avis suivant:

CHAMBRE DE COMMERCE D'AMIENS

Le président de la chambre de commerce vient de recevoir une dépêche lui annonçant la mort de M. A. T. Stewart, décédé à New York, dans la journée du 10 avril.

M. Stewart, dévoué à la France, était l'un des bienfaiteurs d'Amiens.

On n'a pas oublié que M. Stewart, immédiatement après la guerre de 1870-1871, envoya à M. le Président de la chambre de commerce d'Amiens, *septième de barils de farine*, qui furent mis à sa disposition, pour les ouvriers industriels d'Amiens.

La chambre de commerce s'empressa de se rendre aux vœux du généreux donateur; elle organisa une distribution de pain de première qualité à prix réduit, et, pendant plusieurs mois, tous les ouvriers qui le demandèrent, obtinrent du pain à soixante-quinze p. c. du prix de la taxe.

La chambre de commerce écrivit, au nom du commerce et de l'industrie d'Amiens, à M. Stewart, et se fit près de lui l'interprète de la reconnaissance de tous les ouvriers. L'administration municipale se joignit à cette manifestation de gratitude que la chambre de commerce, et M. le maire, parlant, alors, au nom de la population entière d'Amiens, remercia M. Stewart de son magnifique et généreux envoi.

La chambre de commerce, témoin des sentiments d'estime et de gratitude que la population d'Amiens éprouvait pour M. A. T. Stewart, de New-York, son bienfaiteur, croit de son devoir d'annoncer à ses concitoyens la perte irréparable qu'ils viennent de faire, et de les mettre ainsi à même de s'associer à ses profonds regrets.

Amiens, le 12 Avril 1876.

Le président de la chambre,
VELERAN MOLLET.

☞ A propos de la grande célébration à Philadelphie hier, voyez la notice de "Hinte" pour le Centenaire.

NOUVELLES DU MIDI.

On écrit de Bordeaux que la température qui règne depuis deux jours dans la contrée est venue donner un peu de courage aux cultivateurs et l'espoir que les craintes de gelée qu'on avait pour les premiers jours de mai ne se réaliseront pas. Il y a du mal sans doute, surtout dans la Charente-Inférieure; le Médoc a peu souffert; au contraire, les vignobles de Mortagne, Saint-Faus, Cose, ont été assez fortement éprouvés, surtout les blancs.

On ne doit pas cependant désespérer de la récolte; les premiers bourgons ont été gelés, mais en dessous il en poussa d'autres qui sont presque en fleur; c'est pour cela que les gelées en mai seraient désastreuses; en ce moment, on peut estimer sur les coteaux de la Charente-Inférieure un quart ou un tiers de la récolte compromis suivant la situation.

Il faudrait maintenant un peu de sécheresse; la terre est tellement humide qu'il est impossible de labourer.

On écrit de Vic Bigorre à l'*Observateur* des Hautes-Pyrénées, en date de vendredi à onze heures du soir:

"Ce soir, vers cinq heures, un orage des plus effrayants s'était formé sur notre ville. A cinq heures et demie la foudre est tombée avec fracas sur la tour de l'Horloge. Le feu y a pris instantanément. Fort heureusement, la lourde croix en fonte, placée au-dessus, n'est affaissée en travers sur les parois en pierre de la tour, sans quoi elle eût effondré la toiture de l'église ou des maisons attenantes. Il en a été de même de la cloche de l'horloge.

"Quelques poutrelles enflammées sont tombées sur la toiture de l'église, qu'elles ont enfoncée, et un instant on a pu craindre que le feu ne gagnât la toiture tout entière; mais, grâce à la promptitude et à l'énergie des secours, à l'aide des pompes de la ville et de la gare, on est parvenu à circonscrire l'incendie dans l'intérieur même et dans la partie supérieure de la tour, seule construite en bois. Les spectacle que présentait cette fournaise ardente, dominant de toute sa hauteur les maisons de la ville, avait quelque chose d'effrayant, mais de grandiose aussi. Vers dix heures cependant le foyer de l'incendie, n'ayant plus d'aliments, était à peu près éteint."

—Une dépêche de Londres en date du 5 courant nous apporte la nouvelle d'une grande victoire des chevaux français sur les chevaux anglais. Dans la Poule des Mille Guinées (35,000 fr.) ce sont trois chevaux français qui ont eu les trois premières places. Le gagnant a été *Camélia*, au comte de La Grange; *Allumette*, au même, était deuxième, et *la Seine* à M. de Montgomery, troisième. Ce sont les book-makers qui ne doivent pas être contents.

—On lit dans la *Patrie*:

Un fait qui a son importance vient de s'accomplir à la revue passée par le général Winter, commandant de l'île de Jutland, à l'occasion de la naissance du roi de Danemark, Christian.

Ce général a, en effet, terminé en ces termes l'allocution qu'il a prononcée, s'adressant aux officiers qui l'entouraient:

"Nous voulons tous nous grouper autour de notre roi et prier Dieu de le protéger. Voici ce que j'ai à dire sur notre patrie et de rendre à celle-ci sa véritable frontière."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Demande d'une nouvelle audition de cause.

Affaire Morris Ranger contre la ville de la Nouvelle-Orléans—MM. Labatt, Aroni et Clinton ont demandé une nouvelle audition de cause à la Cour de Circuit des Etats-Unis. Ils se fondent sur ce que le décret du juge Billings est clairement contraire à la loi et aux preuves en ce que

1—Il admet le droit de Mr Ranger d'obliger la ville à imposer une taxe spéciale pour faire face au paiement du montant et de l'intérêt de bons au sujet desquels le demandeur avait obtenu un jugement; que la loi No 108 de 1854 ordonne la perception annuelle de l'intérêt, qui continue à courir après l'échéance des bons et doit être payé à l'aide d'un impôt annuel;

2—Le juge a fait erreur en disant que la législature n'ayant pas fait un devoir au conseil de prélever la taxe, la cour ne saurait l'ordonner; il a fait erreur, car la loi de 1854 citée plus haut oblige le conseil à imposer la taxe;

3—La section 15 de la loi No 73 adoptée le 26 avril 1872 en vue de l'échéance prochaine des bons de la ville—loi en vertu de laquelle M. Ranger a obtenu un jugement—ordonne que le conseil, avant de prélever une taxe dans un but quelconque même pour les dépenses courantes de la ville, devra prélever un impôt spécial pour tous les bons au retrait desquels la loi ne pourvoit pas—impôt qui est déclaré revenir de droit aux porteurs de bons.

4—Le décret, en refusant le mandamus, prive M. Ranger de ses droits, l'empêche d'avoir recours à la loi et détruit entièrement l'obligation.

Nomination du juge Lynch.

Le juge Lynch, de la quatrième Cour de district, a été nommé par le lieutenant-gouverneur Antoine juge de la Cour supérieur de district et M. H. H. Walsh a été désigné pour le remplacer à la quatrième Cour. Ces nominations ne sont que temporaires. Les vacances étant proches et des élections ayant lieu à l'époque de la rentrée en novembre, les deux juges auront peu de temps à exercer leurs fonctions, et quelle que soient leurs opinions politiques, ils auraient intérêt, ce nous semble, à se montrer impartiaux dans leurs décisions.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

On a réussi dans l'audience de mardi à compléter le jury qui se compose de sept hommes de couleur et cinq blancs. Voici leurs noms:

Hester Addison, Benj. Jenkins, Wm. Powell, Peter Scott, D. Brown, Edward Butler, Jacob A. Norriger, F. Sprandly, Thos. Porce, H. Schroeder, Thos. Jefferson et Antoine Bringier.

On a lu le long acte d'accusation contre MM. Fehrenbach, Karstendick, Todd et Beals, et le procès a recommencé. Il a continué hier toute la journée.

Le capitaine Eads.

Le capitaine Eads, mécontent des allégations contenues dans une lettre du major du génie Howell, a demandé par télégraphe au ministère de la guerre de donner l'ordre de faire des sondages dans le chenal et aux deux extrémités de la passe du Sud. Un rapport officiel peut seul, en effet, mettre fin à la controverse.

L'affaire Twitchell.

Les journaux du soir disent qu'on dément timidement à la maison d'Etat que Twitchell ait déclaré avoir reconnu Bean dans l'assassin qui a tiré sur lui. Le secrétaire Clark assure que Bean n'a pas quitté la ville depuis six mois et qu'il est venu hier matin à la maison d'Etat démentir le bruit qui le concerne. Il convient d'attendre une déclaration officielle. Le mystère s'éclaircira.

L'affaire des quais.

Une réunion a eu lieu hier à l'Hôtel de Ville, conformément à l'invitation adressée aux porteurs de "Wharf Bonds." Le résultat de la conférence a été la nomination d'un comité mixte dans lequel l'administration municipale, les porteurs de Bons et les fermiers seront représentés.

La Cour Suprême.

Il y a en ce moment 119 affaires soumises aux délibérations de la Cour Suprême de la Louisiane. La Cour prononcera probablement sur 30 et rouvrira ses décisions sur le surplus en novembre. On pense que 50 arrêts seront rendus lundi.

Réception et Profession.

Mgr Ignacio Montes de Oca, évêque de Tamaulipas, Mexique, qui se trouve à la Nlle-Orléans depuis quelques jours, a présidé hier matin à une touchante cérémonie, à la Chapelle du Couvent de la Miséricorde, rue St-André. Il s'agissait de l'entrée dans les ordres religieux de plusieurs jeunes personnes. Voici celles qui ont reçu le voile blanc des mains de l'évêque de Tamaulipas:

Mlle Marie Bénédic, en religion Sœur Marie Stanislaus; Mlle Sarah Kimmel, Sœur Marie Dominique; Mlle Ellen Vaughan, Sœur M. Catherine; Mlle Sarah Lavin, Sœur M. Gabriel; Mlle Maggie Nelligan, Sœur M. Véronique; Mlle Sarah Finnkel, Sœur M. Louis.

Sa Grandeur, de la part de Mgr Pie-Ro, a admis, en même temps, à la profession religieuse, les Sœurs Marie Bénédicta Manonvrier et Marie Rose Lacy, qui ont fait leurs vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ainsi que le vœu de servir les pauvres, les malades et les ignorants, selon les Règles et les Constitutions approuvées de l'Ordre de la Miséricorde, lesquelles furent confirmées par Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, en 1841.

Les jeunes personnes que nous venons de nommer étaient toutes de la Nlle-Orléans, un grand nombre de leurs parents et de leurs amis assistaient à la cérémonie. Parmi les personnes présentes, nous citerons MM. P. E. Théard, Lelaidy, Klinkel, Lee, Montégut, Kohn, Bénédic, Wiltz, Hogan, McCloskey, Martinez, Desforges, J. et C. Sporl, etc. Les dames étaient également en nombre.

Nous voulons souhaiter à la sanctuaire le Très Rév. N. Jackel, Provincial des Rédemptoristes; le Rév. M. Leimgruber, Recteur; le Rév. M. McFeely, O. P. de Louisville, fils unique de M. James McFeely, de la rue St-André; le Rév. P. Merchaun, de Ocean Springs; le Rév. Manuel Gonzalez, de Cindad Victoria, Mexique; et les Rév. Pères Hubert, S. J. Becher, C. M.; O'Neil, C. M.; Chassé; Fauvre, C. SS. R.; Gleason, C. SS. R. et Chapuis.

Ivre ou folle.

Hier, vers midi et demi, une femme nommée Mary Keanan qu'on suppose avoir été sous l'influence de l'alcool, a sauvé de jeter un enfant de cinq mois dans le canal Claiborne, au coin de la rue St. Philippe. On l'a arrêtée et enfermée à la station de police. Cependant le capitaine D. Ry du dit precinct a emporté l'enfant chez lui pour en prendre soin jusqu'à ce que les parents le réclament.

Club Dramatique du Sud.

Nous apprenons que ce Club donnera le mardi 23 mai, à l'Académie, une représentation par invitations. On y jouera le drame de *Home Breck*, en 3 actes, accompagné de la comédie du *Irish Tiger*.

Bonne nouvelle pour les visiteurs du Centenaire.

Hier soir, à six heures et demie, l'agent spécial G. G. Pearson, du service spécial de police de notre ville, est parti pour Philadelphie. On prétend que tous les Etats enverront à l'Exposition leurs meilleurs détectives pour s'entendre avec ceux des autres nations, en vue d'empêcher les voleurs et les coupe-bourse de sévir sur les visiteurs. On ne pouvait mieux choisir que l'officier Pearson, connu ici par son activité et son énergie à dénouer bien des difficultés du dossier criminel.

Cette nouvelle comblera d'aise les étrangers qui se rendent au Centenaire.

TEMPERATURE.—10 mai 1876, thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 du matin	60	15
Midi	78	25
3 P. M.	80	27
6 P. M.	76	24

☞ "Hinte" pour le Centenaire est un petit livre très précieux qui paraît juste en temps opportun.

L'ATTITUDE DE LA RUSSIE.—Le *Nord*, après avoir signalé des informations de sources diverses sur les affaires d'Orient, ajoute ces réflexions, qui, dans ses colonnes, ont une réelle importance:

Nous mentionnons tous ces bruits pour ne rien laisser ignorer à nos lecteurs. La situation est incontestablement grave en Orient, mais malgré sa gravité l'accord des puissances *permet d'avoir pleine confiance dans le maintien de la paix.*

Le *Golos* condamne énergiquement les tendances *chauvines* manifestées par certains journaux. Il insiste sur la nécessité de l'entente entre l'Autriche et la Russie, si l'on veut éviter les complications.

On mande de Vienne à la *Gazette de l'Allemagne du Nord* que toutes les craintes relatives à une rupture de la paix en Orient sont, comme on peut l'assurer de source très autorisée, entièrement dénuées de fondement.

Les nouvelles qui précèdent sont empruntées aux journaux du 22 avril.

—Voyons, dit un père à son fils, veux-tu être avocat?

—Peuh! fait le jeune homme d'un air dégoûté.

—Médecin, alors?

—Non, j'aime mieux être vétérinaire.

—Fourgon?

—Parce qu'en cas d'accident, les familles ne réclament jamais!

LES OBSÈQUES DE MME LOUIS BLANC.

Nous lisons dans la *France*:

Dès onze heures du matin, une foule considérable se pressait aux abords de la maison mortuaire, 96, rue de Rivoli.

Un corbillard de 3e classe et six voitures de deuil stationnaient devant la porte; on se faisait inscrire en bas et au troisième étage.

Le cortège s'est mis en route à une heure et demie.

MM. Louis Blanc, Charles Blanc et Victor Hugo conduisent le deuil. Malgré les supplications de ses amis, M. Louis Blanc, indisposé, a voulu accompagner sa dernière demeure la compagne dévoué de sa vie.

Venaient ensuite MM. Gambetta, Challemel-Lacour, Edmond Adam, Schœlcher, Raspail, Madier de Montjau, Carlot, Vacquerie, Langlois, Laurent Pichat, Barodet, Crémieux, Floquet, Corbon, Grainville, Murray, Hippolite Lucas, Arnaud de l'Ariége, Martin Bernard, Paul Meurice, Brelay, Denfert-Rochereau, général de Wimpffen, Germain Casse, Albert Grévy, Mallarmé, Tiersot, Charles Loiseau, Marmotan, Clémenceau, Bamberger, Combes, Féré, Claretie, Violet le Duc, Camille Pelletan, etc.

Dans la rue Saint-Antoine et sur la place de la Bastille, quelques cris assez intempestifs de: Vive la République! et Vive l'amnistie! se sont fait entendre.

Au Père-Lachaise, malgré toutes les précautions prises, les abords de la fosse étaient envahis avant l'arrivée du cortége; les membres de la famille ont en beaucoup de peine à se placer.

Après une allocution du pasteur protestant Rider, Victor Hugo a prononcé un discours commençant ainsi:

Ce que Louis Blanc a fait pour moi, il y a deux ans, a-t-il dit, je le fais aujourd'hui pour lui; je viens dire un adieu suprême à cette compagne fidèle, à cette femme qui était l'ange gardien de Louis Blanc.

C'est vraiment aujourd'hui qu'il reste seul, que l'exil commence....

La sortie a été malheureusement des plus tumultueuses; nous ne comprenons pas que, sous prétexte de prouver de l'admiration ou de la sympathie pour un homme, on se rue sur lui, surtout lorsque cet homme est un vieillard.

Victor Hugo a, comme toujours, essayé d'éviter toute manifestation en refusant de monter dans la première voiture où se trouvait Louis Blanc; mais pour arriver jusqu'à la troisième, il a fallu que les agents lui fassent littéralement un rempart de leurs corps. Il était poussé, bousculé, et les incidents regrettables qui s'étaient déjà produits à l'enterrement de Frédéric Lemaître se sont renouvelés.

Quand, à force d'efforts, il a pu monter dans la voiture, il a chaudement remercié le brigadier des gardiens de la paix, en lui disant: "Ce que vous faites là est bien; merci, merci!"

On peut évaluer à plus de 25,000 le nombre des personnes qui se trouvaient aux abords du cimetière.

Les journaux conservateurs se montrent très sévères à propos des manifestations démagogiques qui se sont produites à l'occasion de cet enterrement.

☞ Si vous allez à Philadelphie cet été, procurez-vous "Hints" pour le Centenaire et procurez-vous le maintenant pour éviter la presse plus tard.

L'APOLOGIE DE LA COMMUNE.

Nous lisons dans le *Temps*:

Nous avons annoncé hier, d'après la *République française*, qu'une réunion privée tenue vendredi soir à la salle d'Arras, sous la présidence de M. Harant, président du conseil municipal de Paris, avait décidé d'organiser un pétitionnement pour l'amnistie. Les *Droits de l'Homme* publient un compte rendu détaillé de cette réunion dans la présidence de laquelle M. Harant était assisté de MM. Contursat, ex-concurrent de M. Spuller pour la suppléance de M. Victor Hugo, Malarmet, ex-candidat ouvrier au Sénat, et Stuppuy.

C'est M. le docteur Robinet, ancien candidat dans le 6e arrondissement de Paris, qui s'est chargé d'exposer le but de la séance. M. Robinet a développé d'abord cette thèse que tous les crimes de la Commune sont des crimes politiques que ils supposent une foi entière dans la justice de la cause embrassée;" il a examiné ensuite l'amnistie au triple point de vue de la clémence, de la justice et de l'intérêt de la république.

Au point de vue de la clémence, M. Robinet se contente d'affirmer que les condamnés de la Commune "vont épuiser la coupe des douleurs humaines."

Au point de vue de la justice, M. Robinet prétend partager la responsabilité du mouvement entre les vainqueurs et les vaincus; il reproche à M. Thiers "qui n'est devenu républicain que bien plus tard" d'avoir "jeté le défi à la population parisienne en faisant enlever, le 18 mars au matin, les canons de Montmartre," et ajoute que "M. Thiers agissait de propos délibéré." Il voulait "conclure la paix et soumettre Paris." Si Paris avait déposé les armes, dit M. Robinet, M. Thiers "aurait fait tous ses efforts pour frayer le chemin du trône aux souverains suivant son cœur"; M. Robinet accuse ensuite M. Thiers d'avoir "refusé, systématiquement de prêter l'oreille à tous ses projets de conciliation"; il lui reproche "la dureté de ses procédés de guerre". Aux yeux de M. Robinet, la Commune n'a pas mis la république en péril; au contraire, elle "a enrayé la monarchie jusqu'au 20 mai"; il affirme qu'elle était "sympathique à la plupart des départements."

Arrivant à la "semaine terrible", M. Robinet déclare que "tous les incendies ne sauraient être imputés aux fédérés" et que "les exécutions des otages n'ont été que des représailles." Il proteste contre la juridiction des conseils de guerre qui ont amené, dit-il, "cette déplorable confusion des crimes politiques et des crimes de droit commun." L'orateur signifie aux pouvoirs publics — probablement sans avoir beaucoup consulté les intéressés — que la grâce ne saurait être acceptée: "Quant à la grâce, nous la repousserons; nos hommes sincères qui souffrent pour leur cause ne veulent pas être graciés! Ajoutons que la magnanimité du vainqueur de Paris ne nous offre pas des garanties suffisantes."

M. Robinet a lu ensuite un projet de pétition à adresser au Sénat et à la Chambre des députés. Cette pétition est motivée par des considérants qui visent "la nature exceptionnelle des évènements qui ont précédé la Commune, les souffrances et les déceptions du siége de Paris, la crainte très fondée du renversement de la république et l'appréhension d'une misère aggravée par la guerre et encore aggravée par la brusque suppression du prêt de la garde nationale et par les lois sur les arrérages des loyers et l'échéance des billets de commerce". Cette pétition a été adoptée et une souscription a été en outre déclarée ouverte chez les organisateurs de la réunion pour couvrir les frais du pétitionnement.

Le *Journal des Débats*, qui rend également compte de cette réunion, note deux détails caractéristiques: "Le premier est que le docteur Robinet et les orateurs qui l'ont suivi pour parler dans le même sens n'ont été applaudis que par une partie de l'auditoire, l'autre partie restant froide quoique non hostile. Le second détail est que les applaudissements ont été très nourris lorsque M. Robinet a voulu faire retomber la responsabilité de l'incendie des monuments publics sur les bonapartistes, qui auraient en intérêt à la destruction de pièces compromettantes pour eux qui existaient aux finances et à l'Hôtel de Ville."

Le *Journal des Débats* dit aussi qu'on a donné lecture d'une lettre de M. Beslay père à M. Thiers, "pour lui reprocher de garder le silence actuellement sur les propositions d'amnistie, et lui démontrer qu'après la part qu'il a prise à la guerre civile de 1871 il devrait être le premier à réclamer des mesures d'oubli en faveur des vaincus."

Le discours de M. Robinet étera vraisemblablement quelque autorité aux débats et aux journaux qui affirment que l'amnistie pure et simple ne serait pas une réhabilitation de la Commune; si l'on pouvait admettre que M. Robinet parle authentiquement au nom des amnistiés, il faudrait admettre aussi que les condamnés refusent par avance le bénéfice des mesures de clémence, les seules qui semblent cependant devoir être votées par la majorité des Chambres; mais il est à croire que les clients de M. Robinet n'ont pas tous sur ce point la même ringuance de leur avocat d'office.

M. Bolaëre, rédant du journal les *Droits de l'Homme*, est assigné à comparaître le 3 mai prochain à l'audience du tribunal de première instance de Paris, 10ème chambre, jugeant en police correctionnelle. Il est prévenu:

1° D'avoir, en publiant, dans le numéro 73, un article intitulé: *La réunion de la rue d'Arras*, commis le délit d'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale;

2° D'avoir, dans le même article, diffamé ou injurié les conseils de guerre, corps constitués.

—Deux habitants de Rouen, M. et Mme Pinoël, viennent de célébrer le soixantième anniversaire de leur mariage, assistés de leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

L'église Saint-Maclou où avait lieu la cérémonie était comble et, parmi la foule, on remarquait des représentants de toutes les sociétés de bienfaisance de la ville.

Né le 10 mars 1789, M. Pinoël s'engagea en 1808 et servit dans la marine jusqu'en 1822.

Il s'est marié le 17 avril 1816.

Doyen d'âge et commandeur honoraire de la société des sauveteurs rouennais, dont il est un des fondateurs, M. Pinoël a accompli un grand nombre de sauvetages.

En 1870, six de ses petits-fils ont pris part à la guerre, et deux ont succombé de la main de l'ennemi.

—On écrit de Confolens à la *Gazette des Tribunaux*:

"Un épouvantable accident vient de jeter la consternation aux portes de notre ville. Le lundi de Pâques, seize personnes ont trouvé la mort dans les eaux de la Vienne.

"C'était fête à Esse, commune située à quelques kilomètres de Confolens. Les châsses des saints étaient exposées, et les pèlerins venaient de tous les parages avoisinants. Or, après la cérémonie, à la fin du jour, les pèlerins de la commune d'Essac et d'autres communes situées sur la rive gauche de la Vienne, prirent le bateau ou bac à Abzac, situé sur la rive droite, et le batelier qui les conduisait, au nombre de seize, en traversant la rivière, fort profonde et surtout très rapide, heurta contre un rocher, et le bateau chavira, lançant dans les flots tous ceux qu'il portait.

"Tous, y compris le batelier, ont péri, sauf une jeune fille de dix-huit ans, qui a été sauvée grâce à son parapluie et à ses larges vêtements, qui ont servi de parachute. Elle a été entraînée à plus de deux kilomètres du lieu de l'accident et a été sauvée miraculeusement.

"C'est, dit-on, la seule survivante des seize passagers et du batelier, qui laisse une femme et trois enfants dans la misère.

"Le sous-préfet et le parquet se sont transportés aujourd'hui sur les lieux; mais on prétend que les cadavres n'ont pas encore été rendus par les flots."

(Communiqué.)

CONCERT A LA SALLE ST. PATRICE.—Lundi dernier une brillante assemblée d'environ 2,000 personnes, parmi lesquelles on comptait dix-huit prêtres, était accourue à la salle St. Patrice pour entendre la musique militaire Allemande, qui se rend au Centenaire.

Ceux qui ont entendu ces artistes savent avec quel art ils exécutent les chefs d'œuvre des grands maîtres. Chacun a été satisfait: l'assemblée des artistes, et les artistes de l'assemblée, qui au dire de leur chef, était là plus nombreuse qu'ils aient vue jusqu'à ce jour aux Etats-Unis.

Le digne Pasteur de Carrollton, Père Vallée, ce prêtre plein de zèle et de mansuétude, lui que nous voudrions les voir tous, nous prie de remercier en son nom les honorables familles qui ont bien voulu lui prêter le concours de leur influence et de leur heures ainsi que ce bel essaim d'élégantes jeunes demoiselles qu'on voyait papillonner autour d'une table bien garnie et servir avec grâce la foule des altérés.

On aime à voir de semblables fêtes où la sublimité de l'art vous emporte jusque dans le voisinage des cieux. Le triomphe a été complet. On a pu s'apercevoir une fois de plus que, malgré la rigueur des temps, la Nlle Orléans est toujours la terre classique de la générosité et des nobles œuvres.

X.

(Communiqué.)

Nouvelle Orléans, le 10 Mai 1876.

M. le Rédacteur,

En présence des larmes bien légitimes que verse encore mon excellent ami, M. Félix Daunoy, dont le fils est mort jeudi dernier à la suite d'un accident, je ne puis que répondre à certaines rumeurs, nées de l'erreur, que M. Daunoy admet avec reconnaissance que les soins que j'ai donnés à son enfant ont été dévoués, et que le docteur Bayon déclarera, à qui voudra l'entendre, que je n'ai pas sollicité l'autopsie qui a été faite et qui a confirmé mon diagnostic, que je n'ai réclamé une enquête judiciaire.

Agréez, M